Super Cover, la solution intelligente pour un trajet sans souci.

En tant que locataire vous êtes responsable de tout dégât au véhicule, y compris les dégâts causés durant le stationnement du véhicule, ainsi que de la perte du véhicule (p. ex. vol du véhicule), jusqu'au montant de la franchise. Pour que vous puissiez quand même rouler en toute tranquillité, nous vous proposons Super Cover, la solution intelligente pour un trajet sans souc i!

Classes économique et compacte				
Classe économique Classe compacte Groupes A, B, E, K	Réduction de la responsabilité (CDW/TP) Responsabilité en cas de dégâts et de vol	Super Cover Prix par jour* Franchise		
	CHF 1500.—	CHF 25 → CHF 0		

Petits monospaces et familiales			
Petits monospaces Groupes C, F	Réduction de la responsabilité (CDW/TP)	Super Cover	
	Responsabilité en cas de dégâts et de vol	Prix par jour*	Franchise
	CHF 2000.—	CHF 32.− → CHF 0.−	
Familiales Groupes D, G, L, M	CHF 2000.—	CHF 32 =	<i>> CHF 0.</i> −

Classes confort, luxe et prestige, minibus				
Classe confort Groupe H	Réduction de la responsabilité (CDW/TP)	Super Cover		
	Responsabilité en cas de dégâts et de vol	Prix par jour*	Franchise	
	CHF 3000.—	CHF 39 → CHF 0		
Classes luxe et prestige Groupes I, J, P	CHF 3000.—	CHF 39 =	> CHF 0.−	
Grand monospace, minibus Groupes N, O	CHF 3000.—	CHF 39 =	> CHF 0.−	

Tous	les	prix	TVA	inc	use.

Véhicules utilitaires				
	Réduction de la responsabilité (CDW/TP)	Super Cover		
Petit Groupes H, I, J	Responsabilité en cas de dégâts et de vo l¹	Prix par jour*	Franchise ¹	
	CHF 1000.—	CHF 17.—	CHF 300.—	
Moyen Groupes K, P, G	CHF 1500.—	CHF 22	CHF 300	
Grand Groupes L, M, O, N	CHF 2000.—	CHF 32	CHF 300.—	

Super Cover: beaucoup de tranquillité pour peu d'argent.

Super Cover vous libère de toute responsabilité financière en cas de dégât ou de vol de votre véhicule de location.

- Pas de stress avec votre assurance.
- ✓ Pas de risque d'augmentation de la prime d'assurance.
- ✓ Vandalisme, dégâts causés par projection de graviers, bris de glace et dégâts aux pneus sont également couverts!

Dégâts ou perte de systèmes de navigation portables ne sont pas couverts!



^{*)} Montant maximum: 20 jours.

Lors de dégâts dus au non-respect de la hauteur maximale du véhicule, une franchise générale de CHF 2000. – s'applique, qui ne peut être ni réduite ni rachetée.